



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/01/2026

Réponse à l'interpellation n°37 :

« La revalorisation des chèques-repas de 8 à 10 EUR ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal » (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller communal,

Notre Commune a toujours fait figure de pionnière concernant le montant des chèques-repas accordés à notre personnel. Notre volonté reste inchangée : préserver le pouvoir d'achat de nos agents.

Nous soutenons donc pleinement le principe de cette augmentation, bien que sa mise en œuvre demeure strictement conditionnée par la situation financière de notre Commune.